

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	04.07.2025	D1681	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	POSTE DE COORDINATRICE DE L'ATELIER SANTE VILLE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORMANDIE
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	04 JUILLET 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	04 JUILLET 2025

Flers Agglo a mis en place un Atelier Santé Ville (ASV) au 1^{er} janvier 2023. Cette démarche consiste à élaborer avec les partenaires locaux et habitants des actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux besoins des habitants des quartiers classés en QPV de la ville de Flers, à savoir les quartiers Saint-Michel et Saint-Sauveur.

C'est un outil à disposition des habitants, des professionnels, des associations, des élus pour impulser et faciliter la mise en place d'actions de prévention santé sur la ville.

A cet effet, un appel à candidatures avait eu lieu en 2022 afin de recruter un coordinateur du dispositif qui avait pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2023, son contrat devant se terminer au 31 décembre 2025. Une subvention avait été obtenue auprès de l'Agence Régionale de Santé afin de participer au financement du poste pour les années 2022-2023 et 2024.

Il y a lieu de solliciter une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé dans l'objectif de participer au financement du poste pour une nouvelle période à savoir du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le Président décide de :

- 1 - SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Normandie pour le financement du poste dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 2 - SIGNER** tous les documents relatifs à ce renouvellement de poste.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250704-D1681-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025
Publication : 04/07/2025